

Laurent Mucchielli (1968 - )

sociologue et historien de formation, est chargé de recherche au CNRS  
et directeur du Centre de recherche sociologique sur le Droit et les institutions pénales au CNRS

(2004)

“Regard sociologique sur  
l’évolution des délinquances  
juvéniles, leur genèse  
et leur prévention.”

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,  
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi

Courriel: [jean-marie\\_tremblay@uqac.ca](mailto:jean-marie_tremblay@uqac.ca)

Site web pédagogique : <http://www.uqac.ca/jmt-sociologue/>

Dans le cadre de la collection: "Les classiques des sciences sociales"

Site web: [http://www.uqac.ca/Classiques\\_des\\_sciences\\_sociales/](http://www.uqac.ca/Classiques_des_sciences_sociales/)

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque  
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi

Site web: <http://bibliotheque.uqac.ca/>

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, bénévole, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi à partir de l'article de :

Laurent Mucchielli,

"Regard sociologique sur l'évolution des délinquances juvéniles, leur genèse et leur prévention".

Un article publié dans la revue **Comprendre**, 2004, n°5, pp. 199-220.

[Autorisation formelle accordée, le 8 septembre 2005, par M. Laurent Mucchielli, sociologue et historien de formation, chargé de recherche au CNRS et directeur du Centre de recherche sociologique sur le Droit et les institutions pénales au CNRS.]

Site web : <http://laurent.mucchielli.free.fr/>



Courriels: [laurent.mucchielli@wanadoo.fr](mailto:laurent.mucchielli@wanadoo.fr) ou [mucchielli@cesdip.com](mailto:mucchielli@cesdip.com)

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times New Roman, 14 points.

Pour les citations : Times New Roman 12 points.

Pour les notes de bas de page : Times New Roman, 12 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2004 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format  
LETTRE (US letter), 8.5'' x 11''

Édition complétée le 7 janvier 2006 à Chicoutimi, Ville de Saguenay, province de Québec.



## Table des matières

Introduction : les discours sur « la violence des jeunes » et la position du sociologue

La question des données

Age et délinquance

1. Les vols des jeunes dans la société de consommation
2. Les agressions interpersonnelles : trois phénomènes bien différents

Les jeunes et l'ordre public : ce qui se cache derrière les « violences urbaines »

Le traitement de la délinquance juvénile, le cadre de la prévention

Bibliographie

Laurent Mucchielli (2004)

“Regard sociologique sur l’évolution des délinquances juvéniles,  
leur genèse et leur prévention”

## **Introduction :**

### **les discours sur « la violence des jeunes » et la position du sociologue**

[Retour à la table des matières](#)

Proposer une réflexion sociologique sur l’évolution des délinquances juvéniles requiert quelques préalables sur la place de ce sujet dans le débat public actuel sur « l’insécurité » et sur la position de celui qui y intervient. Derrière la confusion que permet ce terme d’« insécurité », c’est fondamentalement de « la violence des jeunes » – et surtout des « jeunes de banlieues » – dont il est question. Tout discours sur ce thème est donc surchargé d’enjeux et échappe difficilement aux logiques de construction des discours politico-médiatiques (une analyse critique de ces discours dans Mucchielli, 2002a). Face à ces discours qui imprègnent profondément les esprits (y compris dans le champ intellectuel), la posture du sociologue consiste, selon nous, à rappeler l’importance d’au moins cinq principes généraux de raisonnement : 1) refuser de positionner son discours en termes moraux. La moralisation du débat a pour effet d’introduire des préalables et d’orienter a priori la réflexion, donc en réalité d’interdire l’exercice libre de l’intelligence. 2) définir précisément ce dont on parle et à examiner les choses au cas par cas. Le chercheur est ainsi nécessairement amené à refuser l’usage de catégories globales comme « la délinquance » ou « la violence » au sein desquelles sont

amalgamés des comportements qui ont souvent peu à voir les uns avec les autres. Il faudra par ailleurs se demander ce que signifie la catégorie « jeunes ». 3) replacer la réflexion dans la durée historique afin de sortir de l'événementiel et de considérer des tendances d'évolution. 4) Replacer chaque type de comportement dans son contexte de production comportemental et institutionnel spécifique. 5) croiser un maximum d'indicateurs et de sources, aussi bien des sources statistiques que des études qualitatives.

### *La question des données*

[Retour à la table des matières](#)

Il existe trois types de données statistiques, fort différentes et qui ne renvoient pas aux mêmes « réalités ». Dans le débat public, une seule source est utilisée en permanence : les statistiques de police et de gendarmerie, qualifiées à tort de « statistiques de la délinquance ». Les données policières constituent en réalité le résultat de l'enregistrement d'une partie de l'activité des services de police et de gendarmerie (Robert et alii., 1994). Cette production statistique est liée d'une part à la façon – variable (du traitement oral à la rédaction d'un procès-verbal en passant par l'inscription sur le registre de mains courante, seul le procès-verbal donnant lieu à un enregistrement statistique) – dont les services de police et de gendarmerie traitent les plaintes des victimes qui se font connaître, le comportement de ces dernières étant lui-même variable selon les infractions (Zauberman, 2001). Elle dépend d'autre part de ce que les forces de l'ordre « cherchent et trouvent par elles-mêmes » si l'on peut dire. Sur ces deux plans, elles sont en permanence susceptibles de modifications rapides dans leurs modes d'enregistrement et font l'objet de pressions hiérarchiques et politiques diverses. De façon générale, ces données réagissent logiquement à toute modification intervenant dans les effectifs des forces de l'ordre, dans leurs modes de travail proactifs (leurs priorités d'action) et réactifs (leur façon de traiter les plaintes ou les faits constatés). C'est pourtant cette statistique policière qui fonde depuis plusieurs années les discours récurrents sur le rajeunissement de la délinquance ou encore sur « l'explosion de la délinquance des mineurs ». De fait, cette source présente une augmentation brutale et massive de la part des mi-

neurs (garçons) dans l'ensemble des personnes mises en cause à partir de 1993.

Comment interpréter cette donnée ? La chose est singulièrement complexe pour qui veut la traiter rigoureusement. Tout d'abord, il s'agit des personnes mises en cause par la police et la gendarmerie, donc des affaires élucidées par ces dernières. Or les taux d'élucidation des affaires varient considérablement selon les types d'infractions (de 100 % pour les affaires de stupéfiants à 7 % pour les vols de voitures et de mobylettes en 2000), de telle sorte qu'on ne peut en aucun cas considérer la population des mis en cause comme un échantillon représentatif de la population délinquante apparente (l'ensemble des personnes ayant commis des faits connus de la police), a fortiori de la population délinquante réelle. Ces précisions sont fondamentales dans la mesure où les plus fortes hausses de la part des mineurs parmi l'ensemble des personnes poursuivies ont eu lieu parmi les catégories les plus élucidées. Par exemple, le taux de mineurs mis en cause par la police pour « Outrages et violences à personnes dépositaires de l'autorité publique » a été multiplié par six entre 1993 et 2001, celui des mineurs mis en cause pour « Infractions à la législation sur les stupéfiants » par sept entre 1993 et 1999. Autrement dit, cette hausse de la part des mineurs repose en bonne partie sur des genres d'infractions que les policiers repèrent facilement. Croit-on sérieusement que les adolescents ont, en l'espace de quelques années, changé de comportements de façon aussi massive ? En réalité, il est clair qu'« il y a là une modification de pratique d'enregistrement ayant sans doute peu de rapport avec la situation des mineurs [...]. On peut penser soit que les policiers arrêtent plus systématiquement les mineurs, soit que les mineurs arrêtés figurent plus systématiquement dans les procédures transmises au parquet, ou encore les deux » (Aubusson de Cavarlay, 1997, p. 24).

En outre, victimes de la prégnance du sens commun, les commentateurs négligent très généralement la question de l'évolution législative (du point de vue de l'État, la délinquance est ce que la loi pénale définit comme telle ; si la loi change, la délinquance change fatalement aussi), qui est pourtant manifeste ici. Les années 1992-1994 ont été le théâtre de modifications importantes dans les rapports entre la police et les Parquets, autour notamment de la généralisation progressive des procédures de « comparution immédiate » et de « traitement en temps réel », ainsi que de l'instauration progressive de nouvelles Maisons du Droit et de la

Justice où officient des « délégués du Procureur » (magistrats non professionnels) prononçant des rappels à la loi et autres admonestations. Cette tendance s'est renforcée tout au long des années 1990 et s'est encore accrue sous le gouvernement Jospin. Dans ce contexte, les policiers et les gendarmes ont manifestement transmis aux Parquets nombre de petites affaires de mineurs qu'ils traitaient auparavant en interne et classaient sans suite la plupart du temps. En matière de statistique, le changement est considérable.

Source quasi exclusive des chiffres qui circulent dans le débat public, la statistique policière est donc en réalité très fragile et doit être confrontée à d'autres modes de comptage. Aux Etats-Unis, puis dans d'autres pays européens, l'habitude est ancienne de sortir des données administratives pour tenter de mesurer les délinquances en interrogeant directement leurs victimes et leurs auteurs. En France, il a fallu attendre les années 1980 pour que soient initiées au CESDIP les enquêtes de victimation (Zauberman, Robert, 1995). Réalisées directement auprès des victimes, que ces dernières aient ou non porté plainte, ces enquêtes renseignent de façon beaucoup plus précise sur la réalité de certaines délinquances (celles qui font des victimes individuelles directes et conscientes, par différence à des délinquances comme la fraude fiscale, la délinquance d'affaires, le non-respect du droit de l'environnement, etc.). C'est également de l'autre côté de l'Atlantique que, dès les années 1950, ont été initiées les enquêtes de délinquance auto-déclarée, que les chercheurs mènent auprès de populations pour les interroger sur leurs éventuelles pratiques délinquantes. La première enquête (dans la région Rhône-Alpes) de ce type est très récente en France (Roché et alii., 2000).

### *Age et délinquance*

[Retour à la table des matières](#)

Dans le débat public actuel, il est courant de déclarer avec inquiétude que l'on ne sait plus quand commence la jeunesse. Par ailleurs, la formule selon laquelle les délinquants seraient « de plus en jeunes et de plus en plus violents » est l'une des plus éculées du débat sur la sécurité. Pourtant, cette évolution sociologique n'est pas établie, faute de données quantitatives comparables à plusieurs années de distance. Elle est de sur-

croît plus complexe qu'il n'y paraît. Il faut en effet distinguer quatre problématiques : 1/ celle de la nature du processus délinquant (posant ici la question de l'âge à partir duquel la délinquance commence à se manifester), 2/ celle de son intensité à un moment donné, dans une classe d'âge donnée, 3/ celle des logiques d'action de ces jeunes délinquants (donc de leurs cibles spécifiques), 4/ celle des logiques de réaction de la part des institutions de contrôle social, ce qui amène dès lors la question de la construction des carrières délinquantes. Nous ne pouvons traiter ici toutes ces problématiques mais signalons que, nouvelle en France, la première de ces questions est classique outre-Atlantique où la criminologie lui a donné réponse de longue date : la (petite) délinquance commence à partir de la pré-adolescence (autour de 10-11 ans), s'accélère au début de l'adolescence jusqu'à atteindre un pic vers l'âge de 15-16 ans, stagne par la suite puis décroît très fortement à la fin de la vingtaine et au cours de la trentaine (cf. par ex. LeBlanc, 1995). Reste que, si le phénomène est par nature stable, son intensité peut varier selon les contextes locaux et les époques. Cela étant, cette question de l'âge auquel un jeune commence à délinquer n'est pas la seule importante pour une société. Il est probable que celle de savoir à quel âge il sort des pratiques délinquantes l'est autant sinon davantage. La carrière délinquante a certes un début, mais elle a aussi une fin. Et c'est peut-être ici que les changements les plus notables sont intervenus ces dernières décennies. Si, comme l'écrit Galland (2002, 5), « la jeunesse ne prend une certaine consistance sociale qu'à partir du moment où se prolongent ces temps de passage qui définissent une position sociale incertaine », alors l'on n'a jamais été jeune aussi longtemps que dans la société française de ces vingt dernières années, ce qui a probablement pour effet de compliquer davantage, donc de retarder, la sortie de la carrière délinquante.

Passons à présent à l'observation des évolutions de trois genres de délinquances : les vols, les agressions et les troubles à l'ordre public (une vue plus complète, dans Mucchielli, 2004).

# 1.

## Les vols des jeunes dans la société de consommation

[Retour à la table des matières](#)

Dans le débat public, les commentateurs se centrent systématiquement sur « la violence » lors même que les agressions physiques ne constituent pas le cœur de la délinquance des jeunes et de la victimation qu'elle entraîne. En réalité, en matière de délinquance, le principal risque dans notre société n'est pas de se faire agresser physiquement mais de se faire voler des biens. Les violences physiques sont nettement moins fréquentes que la fraude dans les transports en commun, l'achat d'un objet volé, le vol dans un grand magasin, l'ensemble des destructions et dégradations diverses. Seules les traditionnelles bagarres entre jeunes élèvent fortement les taux d'atteintes aux personnes, on y reviendra.

De quels vols les jeunes sont-ils le plus souvent coupables et à quel âge ? Selon la statistique judiciaire, les jeunes de moins de 13 ans ne représentent qu'une proportion infime des personnes condamnées pour vols (0,5 % en 2000), a fortiori les vols graves. En 1980 comme en 1990 et toujours en 2000, l'on n'en trouve pas un seul parmi l'ensemble des personnes condamnées pour des vols avec usage d'une arme à feu. Leur part au sein des auteurs de vols avec violence sans arme à feu a par ailleurs diminué sur la période. De façon générale, en taux, la délinquance acquiesitive sanctionnée chez ces jeunes mineurs a – contre toute attente – baissé beaucoup plus fortement que dans les autres tranches d'âge sur l'ensemble de la période. Les 13-15 ans sont déjà beaucoup plus nombreux dans l'ensemble de voleurs condamnés (environ 8% en 2000). C'est de surcroît dans cette tranche d'âge que la baisse constatée partout sur la période est la moins forte. Par ailleurs, une nouveauté réside dans le fait que ces adolescents apparaissent en 2000 parmi les auteurs de vols

avec usage d'une arme à feu. Est-ce véritablement l'amorce d'une tendance, ou bien une flambée passagère due à la facilité conjoncturelle de se procurer des armes dans certaines régions ? Il est bien trop tôt pour le dire. Et le phénomène demeure statistiquement assez marginal (une vingtaine de condamnations pour l'année 2000). De façon générale, le cœur des condamnations concerne toujours les personnes âgées de 16 à 25 ans. On constate également que, passé 25 ans, la baisse est moins accentuée en 1990 par rapport à 1980 et en 2000 par rapport à 1990, ce qui irait dans le sens de l'hypothèse du retardement de la sortie de la carrière. Le maintien du taux de condamnations dans la tranche des 30-39 ans se distingue aussi du reste des évolutions.

Mais revenons sur la nature des processus en jeu. Lorsque l'on parle de vols, de quoi parle-t-on précisément ? En 2000, les personnes condamnées pour vols avec usage d'arme à feu représentent 1% de l'ensemble des voleurs sanctionnés par la justice. 88% de ces condamnations concernent des vols simples. Quant aux 11% restants, ils concernent des « vols avec violence » dont la teneur concrète est très variable. Il est intéressant de remarquer ici que la Préfecture de Police de Paris signale depuis quelques années que près de la moitié des cas enregistrés dans cette catégorie sont constitués par des vols de téléphones portables. De manière générale, ceci invite le sociologue à s'interroger sur le poids des biens de consommation en vogue dans une société donnée, à un moment donné, dans l'ensemble de sa jeunesse. Ce n'est pas un hasard si ces vols concernent toujours massivement la voiture et les deux roues (aujourd'hui les scooters), mais aussi le matériel hi-fi (aujourd'hui les CD et DVD), les vêtements sportifs de marque et les téléphones portables. Qu'est-ce que le téléphone portable sinon le dernier objet culte de la société de consommation, celui que tous les adolescents désirent ? Voilà l'un des aspects fondamentaux de cette délinquance, qui se concentre logiquement dans les lieux (notamment les centres commerciaux) et sur les populations (notamment les collégiens et lycéens) qui accroissent les opportunités de rapine et constituent des cibles privilégiées pour les jeunes voleurs.

Mais, dès lors, il faut aller au bout de l'analyse et s'interroger sur le schéma social général qui se cache derrière la plupart de ces vols : des jeunes hommes volent d'autres personnes ou bien des commerces afin de jouir de biens qu'ils ne peuvent se procurer légalement. Ceci ressemble

beaucoup à ce mécanisme de frustration que Robert Merton avait posé de façon générale dès la fin des années trente, et que prolongeront dans les années 1950-1960 les travaux d'Albert Cohen puis de Richard Cloward et Lloyd Olhin. Nous vivons dans une société de consommation ostentatoire qui suscite dans l'ensemble de la jeunesse des aspirations à la jouissance des biens de consommation. Cette société s'enrichit globalement mais elle développe en son sein de fortes inégalités sociales. Dès lors, il se trouvera toujours une partie des jeunes pauvres qui voleront pour posséder et arborer les mêmes biens. Ceci invite à voir dans cette délinquance juvénile non pas comme un phénomène récent, qu'un surcroît de sévérité suffirait à endiguer, mais comme un phénomène lié de façon structurelle au fonctionnement de la société moderne – suivant logiquement l'évolution de ses modes de consommation, depuis les années 1950 – et opérant en son sein une sorte de redistribution violente.

## 2.

### Les agressions interpersonnelles : trois phénomènes bien différents

[Retour à la table des matières](#)

Nous voici au cœur de l'inquiétude contemporaine : la violence des jeunes. À nouveau, faisons rapidement le tour des différents types de données disponibles. Si l'on en croit les statistiques de police et de gendarmerie, les agressions non mortelles commises par les mineurs ont été multipliées par cinq entre 1993 et 2001. Mais nous avons déjà dit qu'il n'était pas rigoureux de prendre au pied de la lettre ces données et leurs variations brutales. Du côté des victimes, les données d'enquête soulignent donc un fort décalage entre les atteintes à la propriété et celles aux personnes : en 1994-1995, une personne sur quatre a été victime d'au moins une prédation, une sur vingt d'au moins une agression. Mais qu'appelle-t-on « agression » ou « violence » ? Dans l'enquête sur la région parisienne, en 2001, 6,6% des ménages interrogés déclarent avoir subi une agression au cours des trois années écoulées (Pottier, Robert, Zauberman, 2002). Toutefois, dans plus de la moitié des cas, ces person-

nes appellent « agressions » les injures ou les menaces verbales, ou encore les regards sans doute perçus comme menaçants. Les victimes d'un véritable choc physique sont donc environ 3%. Les enquêtes permettent ensuite d'essayer de mesurer la gravité de ce choc, qui est le plus souvent limité : « les coups sont mentionnés une fois sur cinq, les blessures une fois sur six. Et c'est seulement une fois sur quinze que les coups ont entraîné une incapacité de travail d'au moins huit jours » (Robert, 2002, p. 23). En définitive, « même en Île-de-France, où les scores sont plus élevés que pour l'ensemble du territoire national, l'enquête révèle que 0,45% seulement des Franciliens de plus de quatorze ans ont fait l'objet en 1998, 1999 ou 2000 d'une agression assez sérieuse pour avoir entraîné au moins huit jours d'arrêt de travail » [ibid., p. 25]. Les agressions physiques demeurent donc en réalité très rares dans la société actuelle, même si certaines d'entre elles ont connu des augmentations au cours des deux dernières décennies. Mais de quoi s'agit-il exactement ?

Certes pas des homicides. Le nombre de mineurs condamnés est ici moins élevé en 2000 qu'il ne l'était en 1984 et en 1990. L'on peut également calculer que le taux d'homicide chez les jeunes de moins de 16 ans est équivalent à celui des plus de 60 ans. De façon générale, l'homicide est en réalité un crime d'hommes adultes (de 20 à 40 ans), dont le niveau général a crû dans les années 1980, baissé dans les années 1990, pour retrouver en 2000 le niveau qu'il avait en 1970 (Mucchielli, 2002b).

Les viols présentent une évolution apparemment très différente. Ils ne cessent d'augmenter dans les données policières et judiciaires depuis une vingtaine d'années. Mais l'interprétation de ce mouvement est complexe. Constatons d'abord que cette augmentation touche pratiquement tous les âges. Dans ce mouvement ascendant, les moins de 13 ans demeurent l'exception, malgré une poussée récente. Par contre, les 13-20 ans sont beaucoup plus nombreux, presque autant que les 20-30 ans. Mais il s'agit de comportements qui se maintiennent étonnamment avec l'âge. En taux, le maximum des condamnations est atteint dans la tranche des 30-39 ans (en comparaison leur taux de viols est deux fois supérieur à celui des moins de 18 ans), et les condamnés pour viols sont aussi nombreux parmi les hommes âgés de 40 à 59 ans que parmi les moins de 18 ans. Reste donc que, depuis vingt ans, les condamnations sont en forte augmentation dans presque toutes les tranches d'âge, ce qui pose un problème

d'interprétation. Les agressions sexuelles sont-elles des comportements en pleine recrudescence dans la société française, se manifestant au même moment dans toutes les tranches d'âge ? Ou bien cette augmentation dans les données policières et judiciaires est-elle la conséquence d'une évolution de l'attitude des victimes qui portent de plus en plus souvent plainte ? Il faut en effet tenir compte du fait qu'il s'agit d'un type d'agressions classiquement sous-déclarées (moins d'une fois sur cinq au milieu des années 1980) par les victimes, qui connaissent la plupart du temps très bien leur agresseur. Et beaucoup d'indices d'évolution de la situation française vont dans le sens de l'hypothèse principale d'une évolution des plaintes. Depuis vingt ans, la loi pénale s'est beaucoup durcie (renforcement de la législation sur le viol, création de nouveaux délits comme le « harcèlement sexuel »), des associations d'aides aux victimes se sont créées, des numéros d'appel gratuits ont été mis en place, des campagnes sont réalisées dans les écoles et dans les médias, l'accueil des victimes s'est amélioré dans les commissariats et les palais de justice, les professionnels de l'éducation nationale ont été beaucoup sensibilisés, etc. Il faut mesurer l'importance des transformations sociales qui sous-tendent ces changements dans les normes et les pratiques institutionnelles. En réalité, la société française a réalisé une évolution inédite à l'échelle historique, dans le sens d'une reconnaissance symbolique et d'une meilleure prise en charge judiciaire des violences faites aux femmes et aux enfants. L'historien Georges Vigarello (1998, p. 236) a montré comment « l'image du viol a aujourd'hui basculé autour de trois points : les plaintes mieux suivies de femmes adultes, la certitude et la prise en compte d'un trauma, la hiérarchie renouvelée des violences ». De fait, on ose énoncer et dénoncer aujourd'hui des violences autrefois dissimulées. La pédophilie en offre un exemple saisissant. Il convient par conséquent de demeurer très prudent quant à l'augmentation des viols et de l'ensemble des agressions sexuelles dans les données administratives. Il est très probable qu'elle traduit au moins autant, sinon beaucoup plus, l'évolution des représentations du phénomène que la fréquence des comportements dans la vie quotidienne.

Enfin, les données policières et judiciaires entérinent une évolution également nette : l'augmentation des coups et blessures volontaires non mortels. Dans l'ensemble, le nombre de condamnations a doublé entre 1980 et 2000. C'est à nouveau le même constat qui se dégage de l'observation de la structure par âge des condamnés : les moins de 13 ans

ne représentent que 0,4 % de l'ensemble en 2000. Le phénomène augmente fortement passé 13 ans (pour des raisons en partie juridiques), pour atteindre son maximum chez les 18-25 ans. Il décline très lentement par la suite, ce qui ne signifie pas qu'il disparaît : il est encore fort passé 30 et même 40 ans. Par exemple, l'on peut calculer que, en taux, les 30-39 ans font l'objet de condamnations autant que les mineurs de plus de 13 ans. De manière générale, là encore, cette hausse dans les données administratives concerne donc toutes les tranches d'âges, y compris les plus élevées. L'examen des données disponibles dément donc l'idée d'une augmentation des violences qui serait essentiellement imputable aux plus jeunes. Certes, l'on assiste, depuis la seconde moitié des années 1980 et dans certaines zones urbaines, à une recrudescence des bagarres entre jeunes hommes, survenant le plus souvent dans la rue et dans les transports en commun, parfois aussi dans les cours de récréation et à la sortie des écoles, le tout pour des conflits qui prennent le plus souvent leur origine dans des tentatives de vols ou dans ces logiques d'honneur et de territoire qui ont toujours structuré les sociabilités juvéniles en milieu populaire (Esterle-Hedibel, 1997 ; Lepoutre, 1997 ; Mauger, 1998). C'est ainsi parmi les jeunes de moins de 30 ans habitant les grands ensembles que l'on trouve le taux de victimation le plus élevé pour les agressions (Aubusson de Cavarlay et alii., 2002). Toutefois, s'il y a augmentation de la violence, elle touche tous les âges, traverse toute la société française et appelle donc d'autres analyses que celles qui incriminent seulement la jeunesse et en particulier celle « issue de l'immigration ». Les bagarres de jeunes sont très médiatisées, mais d'autres violences sont tout aussi répandues sans pourtant faire autant débat, en particulier les violences conjugales.

***Les jeunes et l'ordre public :  
ce qui se cache derrière les « violences urbaines »***

[Retour à la table des matières](#)

Aujourd'hui comme jadis, la jeunesse comporte une dimension rebelle, contestataire, insoumise. De là un conflit non moins traditionnel avec certaines dimensions de l'ordre public et, dans certains contextes urbains et sociaux, des tensions récurrentes avec les représentants de la

force publique. L'examen des données policières met en évidence un phénomène déjà évoqué : les plus fortes hausses de la délinquance enregistrée des mineurs surviennent brutalement à partir de 1993-94 et concernent certaines catégories d'infractions bien précises, en particulier l'ensemble des destructions et dégradations, les outrages et violences à dépositaires de l'autorité publique et les consommations de drogues. Les enquêtes réalisées auprès des victimes ne sont pas utilisables ici. Toutefois, il n'est pas douteux que le rapport de la jeunesse à l'ordre public s'est beaucoup dégradé au cours du dernier quart de siècle. L'enquête de délinquance auto-reportée déjà citée indique enfin de son côté que certaines atteintes à l'ordre public sont bien au cœur de la délinquance juvénile. En ordre décroissant de fréquence, cette enquête indique que 76% des jeunes interrogés ont fraudé dans les transports au cours des deux dernières années, 32% ont acheté un objet volé, 24% ont volé dans un grand magasin, 18% ont fait des dégradations dans des espaces verts, 17% ont participé à une bagarre, 13% ont fait des tags sur des murs, 9% ont commis des destructions dans un hall d'immeuble, 6% ont caillassé un car de police et 4,5% ont frappé quelqu'un ne faisant pas partie de sa famille (Roché et al., 2000, p. 13-14). La fraude, le vandalisme et les affrontements avec la police sont donc bien repérés, à quoi il faut ajouter le contentieux des drogues.

À ce sujet, il faut d'abord souligner que l'existence de recels et de petits trafics dans les quartiers populaires est ancienne. Là où la pauvreté est plus grande, on a toujours pratiqué le « système D » et les divers modes de débrouillardise. La nouveauté réside dans la place de la drogue dans ces économies illégales, place qui s'est beaucoup développée depuis les années 1980 (Duprez, Kokoreff, 2000). Le développement du trafic de cannabis (c'est l'essentiel) est patent. Il peut inquiéter parce qu'il amène une circulation d'argent plus importante que les trafics traditionnels (de pièces détachées de véhicules par exemple). Dès lors, il est plus attirant pour les jeunes. La circulation monétaire amène aussi davantage de risques pour les revendeurs, donc parfois des armes pour se protéger, donc des conflits et règlements de compte potentiellement plus graves. Ensuite, en s'installant dans la durée, ces trafics amènent certains de leurs auteurs à se « professionnaliser », à organiser leurs filières, adapter leurs pratiques aux risques et aux contrôles, voire établir des petits circuits de blanchiment d'argent. Il y a donc à la fois des risques d'engrenage et d'enfermement dans la carrière délinquante pour ces jeunes adultes et des

risques d'entraînement, d'initiation précoce à la délinquance pour les adolescents (Bordet, 1998). Cela étant, il est surprenant d'entendre certains syndicalistes policiers, de prétendus « experts » et nombre de responsables politiques affirmer que tous les quartiers dits « sensibles » sont entrés dans un processus criminel organisé du type de celui qu'on vient de décrire et qui, de surcroît, impliquerait toutes les générations au sein des familles. Il y a ici une extension abusive et une façon de criminaliser une population dont on paraît ignorer à la fois l'étendue numérique et sociale, et la complexité des relations internes. Les consommateurs de drogues, pour l'essentiel des consommateurs de cannabis, se comptent en effet par millions en France, se rencontrent dans tous les milieux sociaux (à certains âges davantage même dans les milieux aisés) et, au total, près d'un jeune homme sur trois serait concerné (Beck, Legleye, Peretti-Watel, 2000). En outre, les recherches indiquent que, dans la majorité des quartiers populaires, l'on observe des réseaux de taille très modeste, constitués de jeunes hommes non nécessairement poly-délinquants, qui revendent exclusivement du cannabis, dans le cadre de l'interconnaissance, et qui sont généralement eux-mêmes usagers d'un produit qu'ils s'offrent aussi grâce à l'organisation de ce petit circuit de revente locale. Loin des images médiatiques de délinquants « roulant en Mercedes », il s'agit là d'une façon de se débrouiller qui entretient surtout ce que certains chercheurs ont appelé des « smicards du business » (Duprez, Kokoreff, 2000).

Avec les contentieux des destructions-dégradations et des violences à policiers, nous sommes au cœur de ce que l'on appelle aujourd'hui dans le débat public les « violences urbaines ». Tous les observateurs sont d'accord sur le constat d'une aggravation depuis une quinzaine d'années de ce que l'on pourrait mieux appeler des « violences contre les institutions » pour désigner à la fois tous les types de vandalisme contre les biens publics et les différentes formes d'irrespect, de provocation et parfois d'agression envers les personnes symbolisant les institutions publiques (essentiellement les policiers, souvent aussi les conducteurs et contrôleurs des transports en commun, parfois même les pompiers). Mais comment expliquer cette évolution ? Dans le débat public, ces violences sont souvent mises en rapport avec une « crise de l'autorité » qui trouverait sa source en famille, se prolongerait dans le rapport aux enseignants puis s'étendrait à toute la vie sociale. L'idée est sans doute intéressante en soi, mais guère pour comprendre ce dont il est ici question. Que les

rappports à l'autorité aient changé au cours du dernier demi-siècle est incontestable. Le cas de la famille est connu. Le rapport des parents à l'école a également en partie changé avec la massification de l'enseignement. Mais cela explique-t-il les incendies de voitures et les affrontements avec la police dans certains quartiers ? On perçoit l'insuffisance de cette argumentation. Les résultats des recherches locales invitent de toutes autres analyses. Dans les quartiers pauvres du pays mantois, Lagrange (2001) estime ainsi qu'une partie de la délinquance et des conduites rebelles ne relève ni de problème familiaux, ni de mauvais exemples, ni même de l'absence d'alternatives économiques mais « de la dialectique qui se noue très tôt, dès la fin de l'enseignement primaire, entre les jeunes et les institutions, la police au premier chef ». Si c'est donc la dynamique même du rapport aux institutions qui s'est dégradée dans une partie de la jeunesse, il convient de restituer à cette relation l'équivalence de ses deux termes, de s'interroger sur la façon dont est vécu le rapport aux institutions et sur la façon dont se déploie l'action de ces dernières. La crise de l'autorité se mue alors en une crise de la légitimité, articulée à la fois sur un contexte sociopolitique général et sur les interactions entre les populations et les institutions dans la vie quotidienne. Au plan général, l'on assiste depuis la seconde moitié des années 1980 au développement continu d'un triple phénomène de disparition de la croyance dans le changement social (au profit d'un fatalisme), de discrédit des élites politiques et de non-représentation politique d'une partie de la population. Cette situation livre sans doute l'arrière-plan des sentiments d'abandon et d'injustice des habitants des quartiers relégués, que viennent alimenter régulièrement dans l'opinion des jeunes l'expérience personnelle ou collective de la discrimination institutionnelle. Le rapport à la police, vécu comme particulièrement discriminatoire, est ici central (Kokoreff, 2003). On peut également parler de sentiments de « victimation collective » à l'analyse des chansons de rap des groupes de la fin des années 1980 et du début des années 1990 (Mucchielli, 2003b). Or de tels sentiments encouragent fortement non seulement la méfiance et l'évitement des institutions mais même le développement de ce que l'on pourrait appeler avec Héroult et Lapeyronnie (1998) une « culture anti-institutionnelle » conduisant au dénigrement systématique d'institutions « perçues comme des instruments de marginalisation sociale ». Dans les relations quotidiennes, la question du déroulement des contrôles d'identité sur la voie publique et, dans une moindre mesure, des interrogatoires et éventuellement de la garde à vue dans les locaux de police, est l'objet d'un conflit

de légitimité et d'interprétation qui n'a cessé de croître au cours des quinze dernières années et qui constitue le nœud des relations conflictuelles entre les jeunes et la police – au point que l'on peut parler dans certains quartiers d'un processus d'engrenage, de cycles de ripostes et de représailles dans le cadre d'un conflit et d'un rapport de force entre deux belligérants également violents.

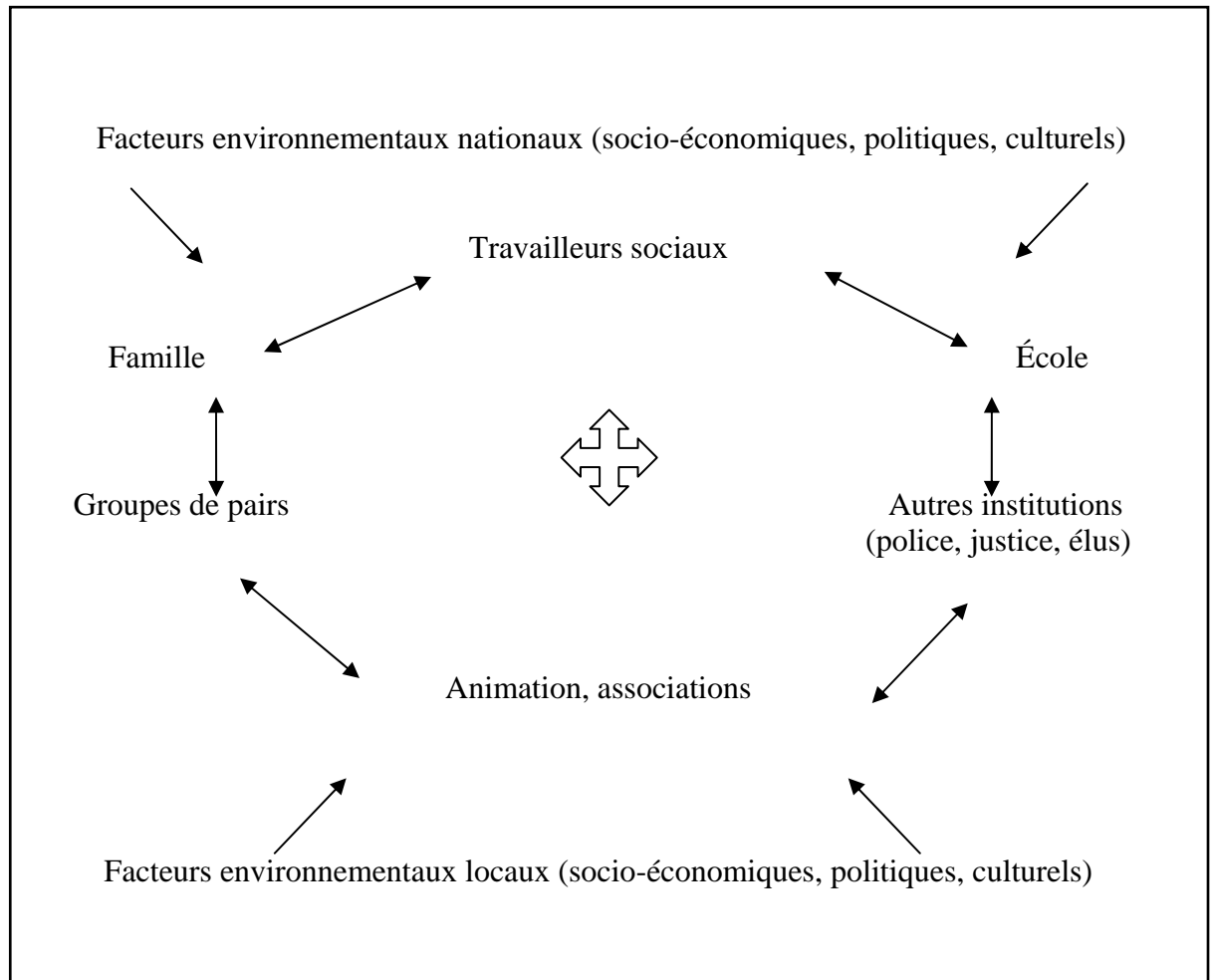
De même enfin, les sociologues qui se sont penchés sur le phénomène des « émeutes urbaines » ont montré que ces brusques montées de colère cristallisent précisément ces sentiments d'abandon, d'injustice et de victimation collective (Bachmann, Leguennec, 1996 ; Beaud, Pialoux, 2002). Derrière quantité de conduites rebelles et d'actes qualifiés généralement de « vandalisme », il faut donc reconnaître des formes certes peu construites mais non moins signifiantes d'une violence politique que la société française peine à entendre, y compris chez les intellectuels qui tendent parfois au contraire à escamoter cette dimension du problème (ainsi, dans son bilan sur la délinquance, Roché [1998] n'y consacre pas une ligne). Or la question est essentielle pour la jeunesse d'aujourd'hui, en particulier celle qui est concentrée dans les quartiers pauvres, c'est-à-dire la jeunesse issue de l'immigration africaine. S'il est patent que ces jeunes « blacks » et « beurs » sont sur-représentés dans ces catégories d'infractions (les troubles à l'ordre public), il semble que c'est précisément pour ces raisons politiques (Mucchielli, 2003a).

### *Le traitement de la délinquance juvénile, le cadre de la prévention*

[Retour à la table des matières](#)

Aborder en si peu d'espace la question du traitement de la délinquance juvénile est un peu une gageure. On proposera simplement ici quelques idées directrices, articulées autour du schéma pédagogique ci-dessous. Ce schéma présente les principales instances de socialisation qui agissent de fait (dans un sens positif ou négatif, au terme d'actions conscientes ou non), par leur présence ou par leur absence, sur la population d'un quartier et contribuent à déterminer le niveau de délinquance juvé-

nile de ce quartier. Chacun des éléments est potentiellement en interaction avec tous les autres. C'est donc un exemple de fonctionnement complexe, dont les propos qui suivent ne donnent qu'une idée sommaire, incomplète et un peu abrupte car nous nous permettrons ici d'être un peu plus normatif face à des carences institutionnelles parfois criantes.



Le schéma rappelle d'abord que des facteurs environnementaux nationaux et locaux pèsent en continu sur la vie quotidienne des habitants des quartiers. Deux exemples. Le chômage et la pauvreté créent non seulement des problèmes matériels dans tous les aspects de la vie (notamment en matière de logement, de santé, de transport, d'accès aux ressources culturelles) mais aussi psychologiques : ils minent le moral des familles, accentuent les conflits internes, diminuent les capacités identificatoires des images parentales, déterminent chez les enfants une représentation

négative du présent et du futur. L'état de la vie politique (au sens large de toute forme d'engagement politique) nationale et locale pèse également sur la vie d'un quartier, il contribue à crédibiliser ou décrédibiliser globalement les institutions, il détermine le degré de présence ou d'absence de militants, le degré d'enthousiasme ou de méfiance suscitées par des initiatives locales, les capacités des représentants locaux des institutions à gérer les conflits survenant.

Venons-en aux acteurs plus directs de la socialisation.

La famille devrait être l'objet des premières attentions. Et plutôt que de s'alarmer sur l'instabilité de ses formes contemporaines et en particulier sur les familles monoparentales (le phénomène est commun à toutes les sociétés modernes), il faudrait s'inquiéter de la persistance de problèmes plus classiques et toujours aussi déterminants (Mucchielli, 2001). De graves conflits parentaux peuvent s'y dérouler (accompagnés ou non de violence physique), une situation de grande pauvreté peut en perturber sérieusement la vie quotidienne, des handicaps intellectuels peuvent y bloquer certains apprentissages fondamentaux et perturber le rapport aux institutions : école, services sociaux, municipalités, etc. <sup>1</sup>.

La seconde étape fondamentale de la socialisation se joue à l'école. Cette étape ne se substitue pas à la précédente, elle s'y ajoute. La relation Famille-École est donc capitale. Toutes les études montrent que la réussite scolaire est liée à la façon dont la famille se comporte vis-à-vis de l'école et des apprentissages de l'enfant, tout au long de la scolarité. Mais comment aborder la question ? Tandis que certains parents sont inquiets ou déçus de l'école, beaucoup d'enseignants en sont venus eux-mêmes à stigmatiser les familles qui ont des difficultés en les accusant parfois même de « démission ». Il serait donc urgent de reconsidérer ces rapports afin de les rendre plus solidaires, se renforçant mutuellement dans leur rôle éducatif. L'enjeu est de taille. Les situations d'échec, de frustration et parfois de déscolarisation sont autant de situations qui accroissent considérablement le risque de délinquance et de troubles à l'ordre scolaire. Dans le débat public, beaucoup semblent ne pas comprendre que

---

<sup>1</sup>. Rappelons notamment que près de deux millions et demi d'adultes vivant en France ont des difficultés à parler, lire, écrire ou maîtriser la langue française dans la vie quotidienne.

ces phénomènes sont liés pour partie à des contradictions inhérentes à un système scolaire qui, en fait de démocratisation, gère surtout plus longtemps les enfants des milieux défavorisés, renforce la dévalorisation des filières moins réputées et déplace simplement le moment et les modalités de la sélection sans réduire d'un iota les inégalités sociales. Reste aussi un problème majeur dans le traitement de l'échec scolaire dont toutes les études montrent qu'il se prépare dès les apprentissages fondamentaux de maternelle et de début d'école élémentaire, tandis que le système éducatif ne se mobilise réellement qu'au collège, lorsque les problèmes de certains enfants sont déjà bien structurés.

Un troisième élément vient de surajouter aux précédents : le rôle de la socialisation assurée tout au long de l'enfance et de l'adolescence par les normes internes aux groupes de pairs. Imitation, initiation et apprentissage, entraînement, émulation, hiérarchisation... ce rôle est aujourd'hui assez mal connu, comme l'est du reste le rôle de la fratrie au sein de la famille. Chacun peut constater qu'il est cependant très important à partir de la pré-adolescence. Chaque parent sait que son enfant est alors fortement influencé par ses pairs dans ses représentations, dans son langage, dans son comportement. Chacun enseignant sait que la dynamique des groupes de pairs contribue à la dynamique de sa classe et influe sur la réussite des uns et des autres. La question des bonnes et des mauvaises « fréquentations » est classique. Face à cette situation, la question des modes de surveillance et de régulation des groupes de pairs est donc également essentielle en prévention. Elle concerne certes les familles (qui doivent assurer le contrôle des sorties), mais tout autant les différents acteurs de l'institution scolaire (qui doivent surveiller les cours de récréation, les foyers et les abords immédiats de l'école, cette régulation humaine n'ayant rien à voir avec la vidéosurveillance à la mode) ainsi que l'ensemble de la communauté locale (bailleurs sociaux, transporteurs publics, éducateurs de rue, associations assurant le soutien scolaire, les loisirs, l'animation culturelle et sportive, etc.).

Enfin, c'est aussi sur ce plan d'analyse qu'il faut situer la question des interactions et de la collaboration entre d'une part le fonctionnement de tous ces acteurs de prévention et d'autre part les modes d'intervention de la police et les fonctionnements de la justice. Trop souvent, le mauvais fonctionnement voire l'inexistence de cette collaboration transforme des incidents plus ou moins bénins au départ en drames à l'arrivée. Disons-

le : la culture de la prévention n'a toujours pas pénétré réellement l'univers professionnels des policiers en France (d'où une des raisons de l'échec de la police de proximité dont l'existence du nom ne suffit pas à produire la chose), tandis qu'elle menace de se perdre chez les gendarmes que l'on veut aujourd'hui aligner de plus en plus sur les fonctionnements policiers. En réalité, à rebours de la tendance qui a dominé toutes les années 1990 (et dont l'idée de « tolérance zéro » fut l'aboutissement logique), on pourrait interroger sérieusement l'idée selon laquelle, pour lutter tant contre la délinquance que contre le sentiment d'insécurité, il faut systématiquement traiter les incivilités et la petite délinquance juvénile sur le plan pénal. Certes, il est bien clair pour les professionnels comme pour les chercheurs que la société se doit d'apporter une réponse à toutes les transgressions des adolescents, y compris du reste dans l'intérêt de ces derniers. Toutefois, même si certaines innovations des années 1990 sont très intéressantes (notamment les expériences de médiation et de réparation au sein de la justice, qui permettent de surcroît une bien meilleure prise en considération des victimes), on peut se demander si la politique consistant à vouloir que cette réponse soit systématiquement de type pénal ne produit pas autant d'inconvénients que de résultats positifs. En effet, force est de constater non seulement que dix ans d'efforts institutionnels dans le sens de cette judiciarisation tout azimut n'ont pas entamé le sentiment d'insécurité de la population, mais encore que cette pression sur la police et la justice produit des effets pervers non négligeables. Primo, elle exacerbe les tensions entre jeunes et policiers (au point que l'affrontement avec les forces de l'ordre est devenu parfois le mode d'entrée dans la délinquance et dans la chaîne pénale pour certains jeunes). Secundo, elle oblige les magistrats (qui ne sont guère plus nombreux qu'autrefois) à fonctionner dans l'urgence, à gérer des flux et à juger des comportements et non plus des personnes, ce qui menace l'efficacité des sanctions et la crédibilité de la justice aux yeux des habitants des quartiers populaires.

Une autre voie possible (qui ne remet évidemment pas en cause le principe de la voie pénale) consisterait d'une part à revenir à une véritable analyse des causes sociales de cette augmentation des incivilités et de certaines délinquances juvéniles (au lieu d'empêcher l'exercice de l'intelligence en se contentant d'adopter une posture morale et de renvoyer tous les problèmes au prétendu « laxisme » du passé), d'autre part à considérablement renforcer, coordonner et professionnaliser l'ensemble

des mécanismes de prévention et d'encadrement de la vie des quartiers pauvres afin qu'ils canalisent mieux les désordres juvéniles. Précisons bien d'abord qu'il ne devrait pas s'agir pour ces travailleurs du lien social d'exercer simplement un contrôle des comportements (ce qui est aujourd'hui demandé à la plupart des animateurs, médiateurs et autres « grands frères »), mais d'exercer pleinement une action éducative auprès des jeunes, c'est-à-dire aussi d'accompagner les habitants (jeunes et adultes) qui le souhaitent dans des actions collectives visant à améliorer la vie quotidienne dans les quartiers. Précisons ensuite que cette professionnalisation dans l'action sociale suppose aussi nécessairement la garantie du maintien d'une autonomie relative de fonctionnement et de décision, autonomie relative qui est aujourd'hui doublement menacée par les acteurs répressifs (police, justice) et par les pouvoirs municipaux vers lesquels l'État se désengage de plus en plus, au risque de renforcer les baronnies locales <sup>2</sup>. Et si cette tendance s'impose, c'est probablement le modèle du contrôle social coercitif qui l'emportera sur le modèle de la régulation sociale passant par la participation démocratique des habitants et des intervenants sociaux (Boucher, 2003). Tous les acteurs (publics et privés) du lien social attendent au contraire qu'on leur redonne une doctrine et des moyens pour sortir d'une position intenable dans laquelle ils sont débordés d'injonctions sécuritaires et privés des moyens d'exercer leur mission éducative.

Si la répression assurée par la force un très relatif ordre dans la jeunesse populaire d'aujourd'hui, seule l'éducation peut assurer la véritable concorde sociale de demain, du moins si nos gouvernants et toute la société luttent parallèlement contre les processus économiques et sociaux qui fabriquent l'exclusion et le mépris, ressorts logiques de la violence.

---

<sup>2</sup>. L'actuel projet de loi sur la prévention du ministre de l'Intérieur est symptomatique de cette tendance qui voudrait transformer les travailleurs sociaux en informateurs de la police et du pouvoir municipal.

# Bibliographie

[Retour à la table des matières](#)

- Aubusson de Cavarlay B., 1997, La place des mineurs dans la délinquance enregistrée, Les cahiers de la sécurité intérieure, 29, p. 17-38.
- Aubusson de Cavarlay B. et alii, 2002, Les statistiques de la délinquance, in INSEE, France, portrait social, Paris, INSEE, p. 141-157.
- Bachmann C., Leguennec N., 1996, Violences urbaines. Ascension et chute des classes moyennes à travers cinquante ans de politique de la ville, Paris, Albin Michel.
- Beaud S., Pialoux M., 2002, Sur la genèse sociale des émeutes urbaines, Sociétés contemporaines, 45-46, p. 215-243.
- Beck F., Legleye S., Peretti-Watel P., 2000, Regards sur la fin de l'adolescence, Paris, Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies.
- Bordet J., 1998, Les « jeunes de la cité », Paris, Presses Universitaires de France.
- Boucher M., 2003, Turbulences, contrôle et régulation sociale. Les logiques des acteurs sociaux dans les quartiers populaires, Paris, L'Harmattan.
- Duprez D., Kokoreff M., 2000, Le monde des drogues. Usages et trafics dans les milieux populaires, Paris, Odile Jacob.
- Esterle-Hedibel M., 1997, La bande, le risque, l'accident, Paris, L'Harmattan.
- Galland O., 2002, Les jeunes, Paris, La Découverte.
- Héroult B., Lapeyronnie D., 1998, Le statut et l'identité. Les conflits sociaux et la protestation collective, in Galland O., Lemel Y., dir., La nouvelle société française. Trente années de mutation, Paris, Armand Colin, p. 181-212.

- Kokoreff M., 2003, *La force des quartiers. De la délinquance à l'engagement politique*, Paris, Payot.
- Lagrange H., 2001, *De l'affrontement à l'esquive. Violences, délinquances et usages de drogues*, Paris, Syros.
- LeBlanc M., 1995, *Précocité, développement de l'activité délictueuse et de la personnalité anti-sociale*, in Collectif, *Délinquance et précocité (29<sup>ème</sup> Congrès de l'Association française de criminologie)*, Beauvais, ACBOP, p. 417-484.
- Lepoutre D., 1997, *Cœur de banlieue. Codes, rites et langage*, Paris, Odile Jacob.
- Mauger G., 1998, *Bandes et valeurs de virilité, Regards sur l'actualité*, n°243, p. 29-39.
- Mucchielli L., 2001, *Monoparentalité, divorce et délinquance juvénile : une liaison empiriquement contestable*, *Déviance et société*, 2001, 2, pp. 209-228.
- Mucchielli L., 2002a, *Violences et insécurité. Fantômes et réalités dans le débat français*, Paris, La Découverte, 2<sup>ème</sup> éd.
- Mucchielli L., 2002b, *Les homicides*, in Mucchielli L., Robert Ph., dir., *Crime et sécurité : l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, p. 148-164.
- Mucchielli L., 2003a, *Délinquance et immigration en France : un regard sociologique*, *Criminologie*, 2003, 2, p. 27-55.
- Mucchielli L., 2003b, *Le rap de la jeunesse des quartiers relégués. Un univers de représentations structuré par des sentiments d'injustice et de victimation collective*, in Boucher M., Vulbeau A., eds., *Émergences culturelles et jeunesse populaire. Turbulences ou médiations ?*, Paris, L'Harmattan, 2003, p. 325-355.
- Mucchielli L., 2004, *L'évolution de la délinquance juvénile en France (1980-2000)*, *Sociétés contemporaines*, 53, p. 101-134.
- Pottier M.-L., Robert Ph., Zauberman R., 2002, *Victimation et insécurité en Ile-de-France. Les résultats de la première enquête – 2001*, Paris-Guyancourt, IAURIF-CESDIP.
- Robert Ph., 2002, *L'insécurité en France*, Paris, La Découverte.
- Roché S., 1998, *Déviances et délits*, in Galland O., Lemel Y., dir., *La nouvelle société française*, Paris, Armand Colin, p. 245-275.

Roché S., Astor S., Ivaldi G., Tournier V., 2000, Enquête sur la délinquance auto-déclarée des jeunes. Rapport final, Grenoble, CERAT.

Vigarello G., 1998, Histoire du viol, XVIè-XXè siècle, Paris, Seuil.

Zauberman R., 2001, Les attitudes des victimes individuelles, in Mucchielli L., Robert Ph., dir., Crime et sécurité : l'état des savoirs, Paris, La Découverte, p. 309-319.

Zauberman R., Robert Ph., 1995, Du côté des victimes. Un autre regard sur la délinquance, Paris, L'Harmattan.